

RESCert - Solaire Photovoltaïque - EXAMEN



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Les examens sont organisés minimum 2x par semestre. Ils peuvent être présentés sans devoir resuivre les cours.

Ils se déroulent en 2 temps :

- 1) Remise de la monographie et examen écrit (théorie + pratique);
- 2) Défense de la monographie suivant un ordre de passage pré établi.

La remise de la monographie à la 1ère date est une des conditions d'admission à l'examen écrit.

Pour présenter l'examen de 1ère ou de 2ème session, il est obligatoire de s'inscrire et de payer son inscription au préalable.

Les inscriptions qui ne sont pas en ordre de payement **minimum 10 jours avant l'examen** ne seront pas prises en compte.

Pour réussir, le candidat doit obtenir minimum 50% dans chaque branche ET une moyenne de 60% au total.

Seul le candidat ayant réussi l'examen final et pouvant justifier d'au moins 1 mois d'expérience professionnelle en tant qu'installateur dans le cadre de l'activité d'installation de chauffage central, pourra être reconnu comme «Installateur certifié en énergie renouvelable».

Important : pour une question d'organisation, tant du personnel de l'efp que du Jury nécessaire, aucune dérogation ne sera acceptée pour une absence à l'examen.

En cas d'absence - pour quelque raison que ce soit - le prix de la réinscription de 1ère ou de 2ème session sera de 350€, que vous deviez représenter l'épreuve en entier ou en partie.

objectif

Obtention du certificat européen permettant l'introduction d'une demande de certification auprès de l'organisme RESCert - Renewable Energy Systems Certification - www.rescert.be

Détails sur la formation:

Public cible

Ces épreuves s'adressent :

- soit, aux professionnel(le)s ayant déjà suivi l'entièreté des cours de la formation RESCert Solaire photovoltaïque;
- soit, aux candidats devant représenter une 2ème session.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat européen "Installateur certifié en énergie renouvelable"

Prix: 350€

Durée: 8h00 + défense orale

Dates:

- 22/01/2026(*) + 02/02/2026 suivant ordre de passage
- 24/04/2026(*) + 05/05/2026 suivant ordre de passage
- 12/06/2026(*) + 26/06/2026 suivant ordre de passage

Horaire : de 9h00 à 17h00(*)

Lieu : efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

Places: Min. 8 / Max. 15

CONDITIONS D'ADMISSION

Documents nécessaires :

- Présenter son attestation de suivi de cours (pour tous) VALIDE à la date de l'examen écrit (1 an)
- Se présenter à l'examen écrit (1ère date) avec sa monographie
- Présenter sa feuille de cotation (UNIQUEMENT pour les 2èmes sessions)

S'inscrire **minimum 10 jours** avant le début de l'épreuve !

Le coût de la formation est à payer à l'inscription.